19E CHAMPIONNAT DE FRANCE RUGBY

SAPEURS POMPIERS

9 AU 11 JUIN 2022
DIEPPE

DOSSIER D'INSCRIPTION

NICOLAS LANGLOIS
MAIRE DE DIEPPE

Dieppe est une terre de sport. Notre ville a même été labellisée Terre de jeux 2024. C'est la récompense de la qualité de nos équipements, dont certains ont été sélectionnés pour figurer dans le catalogue des sites qui seront proposés aux délégations olympiques pour parfaire leur préparation. C'est la récompense également du dynamisme de ses clubs. Notre cité aux quatre ports compte en effet plus de 70 clubs couvrant plus de 50 disciplines différentes et rassemblant plus de 10 000 pratiquants.

C'est donc tout naturellement que nous accueillerons pour la toute première fois le championnat de France de rugby des sapeurs-pompiers sur nos magnifiques pelouses du front de mer. Les valeurs de solidarité et d'entraide que véhicule le rugby sont les mêmes que celles dont font preuve les habitants de notre territoire, imprégnés de son identité maritime.

Je souhaite également souligner l'attachement profond des Dieppois au service public des sapeurs-pompiers, à ces femmes et ces hommes qui, au quotidien, interviennent parfois au péril de leur propre vie pour préserver celles des habitants de notre ville. Plus que jamais, notre centre d'incendie et de secours a besoin de moyens humains sur un territoire qui exige également le maintien de spécialités comme celle des plongeurs.

Enfin, une délégation canadienne et même du Nouveau-Brunswick, province amie, est annoncée. Alors que nous nous apprêtons à célébrer le 80ème anniversaire du raid du 19 août 1942, qui a scellé dans le sang plusieurs siècles de relations entre Dieppe et le Canada, cette participation a du sens.

Le respect, le fair-play et le plaisir de partager de grands moments de sport seront au rendez-vous lors de cet événement que nous sommes heureux et fiers d'accueillir.

Nicolas Langlois
Maire de Dieppe
Conseiller départemental

ANDRE GAUTIER
PRESIDENT DU CASDIS

Reporté en raison de la crise sanitaire, c'est un véritable soulagement et un immense plaisir de voir s'organiser le 20ième championnat de France de Rugby. Dieppe, une ville qui m'est chère, accueille pendant trois jours près de 1300 personnes, sportifs et bénévoles composés d'actifs et d'anciens au service de l'évènement. Et quel évènement ! 46 équipes, plusieurs Sdis représentés et pas moins de 50 matchs programmés sur 3 jours.

Un véritable défi pour les organisateurs ! Au-delà des résultats sportifs, je retiens en effet tout le travail accompli par les partenaires – Département de la Seine-Maritime, Sdis 76, UDSP 76, Association Multisport 76 – et notamment les membres actifs qui ont permis l'organisation de cet évènement d'ampleur. La force du collectif est une réalité, ce championnat en est la preuve. Tant sans sa préparation que lors des rencontres sur le terrain.

Le sport a depuis toujours véhiculé des valeurs fortes : la discipline, la persévérance ou encore le respect. Il favorise en outre le travail d'équipe. Ce sont des valeurs nobles nécessaires à notre équilibre ; lors de la pratique sportive bien-sûr, mais aussi au travail, et à la maison. Je suis certain que cet évènement mettra en exergue le bien vivre ensemble, la cohésion et la fraternité. À travers ce championnat de rugby, c'est l'exemplarité seinomarine que nous souhaitons partager et notre sens de l'accueil.

Je souhaite donc la bienvenue en Seine-Maritime aux Sdis de France venus se mesurer sur les terrains éphémères du front de mer de Dieppe. Bonne chance à toutes et tous !

André Gautier
Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

COLONEL HC STEPHANE GOUEZEC
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

Un évènement sportif, quel qu'il soit, est un moment festif, de partage et d'union. Que l'on pratique la discipline ou non.
Pour autant, en arrière-plan, ce sont des mois de travail, de réflexion et d'organisation qui se cumulent. Du temps masqué essentiel au succès de la manifestation. Et je ne doute pas que l'évènement sera une réussite !
J'ai découvert à mon arrivée en novembre dernier un comité de pilotage motivé, premier pilier nécessaire à la bonne coordination de l'évènement ; j'ai découvert des équipes enthousiastes, portées par le désir de faire bien, et de faire briller leur établissement.
Parce qu'à travers le championnat de France de rugby, se mêlent les savoir-faire, les compétences et les connaissances présentes au sein du Sdis 76. Le modèle de cohésion qui va se révéler durant et autour des rencontres est ce qui doit animer chacun d'entre nous, en centre, en intervention, et au sein des services techniques ou fonctionnels de notre établissement.
Les valeurs du sport sont indéniablement des valeurs généreuses et honorables que l'on aime observer et partager. En ces périodes tourmentées, marquées par la crise sanitaire, il est bon de se retrouver autour d'un projet commun.
C'est un réel plaisir, pour le passionné de rugby que je suis, d'accueillir, avec nos partenaires, le championnat de France de rugby à Dieppe. Bonne chance à chacune des équipes, et félicitations à l'ensemble des personnes qui se sont investies, de près ou de loin, à la bonne conduite des championnats.

LIEUTENANT COLONEL HERVE TESNIERE
PRESIDENT DE L'UNION DEPARTEMENTALE

Normandie, Terre de Rugby.

Depuis maintenant deux ans l'association multisports, le SDIS de la Seine Maritime et l'Union Départementale, œuvrent ensemble pour relever le défi et organiser, en Terre Normande, le Championnat de France de Rugby Sapeurs-Pompiers.

Nos Ancêtres étaient certes de valeureux conquérants mais aussi des amateurs de ballon ovale. Cette passion perdure aujourd'hui sur tout le territoire national et c'est sur nos terres normandes que va se disputer cette belle compétition.

C'est pourquoi, attachés à leurs origines, les Sapeurs-Pompiers de Seine Maritime, les Personnels administratifs et spécialisés, les Anciens et les Jeunes Sapeurs-Pompiers seront fiers et contents de vous accueillir à Dieppe en bord de Manche du 09 au 11 juin 2022 pour partager cette aventure sportive et conviviale.

DAVID GUIBERT
PRESIDENT ANRSP-Paul Saldou

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s collègues,

Quel plaisir !! Oui quel plaisir de pouvoir enfin se retrouver après deux années de crise sanitaire sans pouvoir organiser notre championnat de France.

Pour cette année 2022, je souhaite à tous de passer avant tout de bons moments autour de notre passion commune.

Le comité d'organisation et moi-même continuerons à maintenir cet esprit de camaraderie, de partage et d'union, afin de contribuer à répondre aux objectifs de notre métier et de notre sport.

Notre volonté est de vous proposer des challenges de qualité et de partager avec vous la passion pour le rugby. Nous avons des objectifs ambitieux à la hauteur de nos moyens, du respect et du beau jeu, voilà tout ce que je souhaite pour notre prochain rassemblement à Dieppe.

Cette nouvelle échéance se prépare et l'équipe organisatrice met tout en œuvre pour l'aborder dans les meilleures conditions et nous l'espérons le plus beau possible dans ce magnifique département de la Seine Maritime.

Je salue d'ores et déjà le comité d'organisation et les instances départementales qui œuvrent pour nous recevoir dans les meilleures conditions.

Mon implication et mes motivations sont fortes pour faire en sorte que notre Association puisse évoluer dans les meilleures conditions et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous.

Je vous donne donc rendez-vous les 10 et 11 juin pour cette merveilleuse manifestation qui sera je n'en doute pas, une réussite sportive et humaine.

Que la fête du rugby des sapeurs pompiers soit belle !

JEREMIE GRANDSIRE
COORDINATEUR COMITE D'ORGANISATION

Dieppe 2022, le rugby revient à la source

Dans l'histoire du rugby certains oublieraient bien volontiers que les débuts de ce sport ont eu lieu en Seine-Maritime, dans la ville portuaire du Havre importé d'Angleterre par des travailleurs anglais fondateur du HAC aujourd'hui en Fédérale 2. Ainsi la Normandie vibre pour le ballon ovale depuis plus d'un siècle à travers ses nombreux clubs et sa vitrine qu'est le Rouen Normandie Rugby engagé en ProD2.

Les sapeurs-pompiers de Seine-Maritime ont depuis plus de 25 ans, un quinze défendant nos couleurs lors des championnats de France des soldats du feu.

C'est donc naturellement que nous nous sommes engagés en présentant notre candidature et réussi le pari de décrocher l'organisation de juin 2022.

Deuxième manifestation sportive la plus importante de notre corporation, avec 1500 participants sur 3 jours, elle réunie les amoureux de l'ovalie et de ses valeurs. Notre métier partage beaucoup de points communs avec le rugby, le courage, l'esprit d'équipe, le sens du sacrifice et bien d'autres encore.

Notre collectif n'aurait pu présenter son projet sans le soutien de notre sdis, par l'intermédiaire de son président André Gautier et de son directeur de l'époque, le Contrôleur Général Jean-Yves Lagalle, notre UDSP, sans oublier la ville de Dieppe qui accueillera la compétition. Notre association a voulu donner une autre dimension que celle liée au monde des sapeurs-pompiers et du rugby. Ainsi notre projet sera la somme de ce qu'il se fait de mieux chez nous. Le cadre de la compétition sur les pelouses de la plage de Dieppe sera parfait pour mettre en valeur nos atouts, nos savoir-faire à travers nos territoires, notre département et notre région. L'ensemble de nos partenaires pourra exposé sur le village situé au cœur de la compétition entre les terrains.

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

LES EDITIONS PRECEDENTES

Année	Lieu	1er niveau	2ème niveau	3ème niveau
1987	Pyrénées Atlantiques	Landes		
1988	Haute Garonne	Haute Garonne		
1990	Vaucluse	Landes		
1991	Val d'Oise	Landes		
1992	Yvelines	Landes		
1993	Val d'Oise	Landes		
1994	Paris	Tarn et Garonne		
1995	Gironde	Landes		
1997	Indre-et-Loire	Ardèche		
1998	Var	Var		
1999	Seine-et-Marne	Landes		
2000	Landes	Landes		
2001	Val d'Oise	BSPP		
2002	Ardèche	Ardèche-Drôme		
2003	Tarn et Garonne	Landes		
2004	Charente-Maritime	Landes		
2005	Ain	Haute Garonne		
2006	Vienne	Landes		
2007	Bouches du Rhône	Haute Garonne	Ain	
2008	Haute Garonne	Landes	Ardèche-Drôme	Gers
2009	Saône et Loire	Haute Garonne	Ardèche-Drôme	Alpes Maritimes
2011	Oise	Landes	Oise	BSPP
2012	Gironde	Landes	Pyrenées Orientales	Var
2013	Puy de Dôme	Landes	Var	BSPP
2014	Landes			
2015	Nord	Landes	Gironde	Loire
2016	Alpes de Haute Provence	Haute Garonne	Alpes Maritimes	Tarn et Garonne
2017	Pyrénées Orientales	Pyrenées Orientales	Tarn et Garonne	Haute Garonne
2018	Alpes Maritimes	Pyrenées Orientales	Haute Garonne	Gard
2019	Var	Hérault	Haute Garonne	Rhône
2020	Indre-et-Loire	REPORTE		
2021	Indre-et-Loire	ANNULE		
2022	Seine-Maritime	A vous de jouer…		

LE REGLEMENT

Le règlement des épreuves du Championnat de France de Rugby à XV des Sapeurs-Pompiers est établi par le Conseil d'Administration de l'Association comme suit :

1. REGLES DE FONCTIONNEMENT

1. L'engagement au Championnat d'une équipe ne sera pris en en compte lors du tirage au sort qu'après règlement de son droit d'inscription. (Annexe 4 du règlement intérieur)

2. Les ententes regroupant plusieurs départements ne peuvent participer qu'au Tournoi de France « Challenge Daniel VERGE » (décision du Conseil d'Administration du 27/09/07), ou au troisième niveau si elles participent pour la première fois au championnat ou si elles étaient absentes au championnat précédent.

3. En cas de désistement entre le tirage au sort et la compétition, aucun remplacement n'est autorisé.

4. Si une place se libère dans le 1er Championnat suite à une non-participation avant le tirage au sort, le troisième du 2ème Championnat le remplace. Cette mesure se renouvelle systématiquement en cas d'autres non-participations dans le respect du classement du 2ème Championnat de l'année précédente.

   Cette mesure s'applique entre le 2ème et 3ème niveau.

5. Aucun changement de niveau de Championnat volontaire n'est autorisé.

6. Les équipes jouent le championnat correspondant au classement de l'année précédente dans le respect des règles d'accession et de relégation définies ci- dessous :

- Le 15ème et le 16ème du Championnat de France de Rugby des Sapeurs-Pompiers «Challenge Paul SALDOU» jouent l'année suivante le 2ème Championnat.

- Le 15ème et le 16ème du Championnat de France de Rugby des Sapeurs-pompiers «Challenge Daniel VERGE» jouent l'année suivante le 3ème Championnat.

- Les deux finalistes du Tournoi de France de Rugby des Sapeurs-Pompiers «Challenge Daniel VERGE» jouent l'année suivante le 1er Championnat.

- Les deux finalistes du Tournoi de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France «Challenge Franck BOEHM» jouent l'année suivante le 2ème Championnat.

- L'accession au 1er niveau n'est pas possible pour une entente.

Dans le cas ou une, ou deux ententes seraient finalistes du «Challenge Daniel VERGE », le 3ème et/ou le 4ème de ce même tournoi jouerait l'année suivante le 1er Championnat.

7. Une équipe du 1er Championnat qui ne participe pas à la compétition l'année suivante, joue automatiquement dans le 2ème Championnat, en cas d'absence deux années de suite, l'année de son retour joue automatiquement le 3ème Championnat. Une équipe du 2ème Championnat qui ne participe pas à la compétition l'année suivante, joue automatiquement le 3ème Championnat l'année de son retour.

8. Une équipe nouvelle joue automatiquement le 3ème Championnat.

9. Une équipe qui abandonne le championnat sans motif valable pendant la compétition fera l'objet d'une sanction qui sera déterminée par le Conseil d'Administration.

10. Dans le cas de l'engagement de 2 équipes d'un département, seul une équipe ne peut jouer dans un niveau, en cas de descente de l'équipe une, l'équipe 2 descendra automatiquement ou ne pourra monter au niveau supérieur.

2 REGLEMENT DE PARTICIPATION

PERSONNES HABILITEES A PARTICIPER

Peuvent participer au championnat de France de rugby des sapeurs pompiers, les adhérents en qualité de membre actif ou de membre associé, majeurs, qui sont adhérents à toutes les associations suivantes :

- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
- Union Régionale
- Union Départementale
- Association Nationale de Rugby Sapeurs-Pompiers « Paul SALDOU » On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation, suivants : Membres actifs : Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activité.

Membres associés : Les militaires, les jeunes sapeurs-pompiers majeurs, les anciens sapeurs-pompiers, les agents administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et de la fédération. Peuvent également participer les sapeurs pompiers de Monaco en activité.

PIECES A FOURNIR

Chaque responsable d'équipe devra présenter au Comité d'Organisation, avant le début du Championnat, les documents suivants :

- Liste nominative des **joueurs et des accompagnateurs** avec nom, prénom, date de naissance, date d'entrée chez les sapeurs-pompiers, centre d'incendie et de secours, matricule d'affiliation à la FNSPF (pour les SP militaires, n° de matricule militaire).

- Attestation collective d'appartenance au corps, signée par le directeur du SDIS et le PUD, à un corps de sapeurs pompiers, à un SDIS, et d'adhésion à l'UD, l'UR et à la FNSPF.

- Carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou licence FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP. Celle-ci répond à 3 obligations : pièce d'identité, certificat médical, certificat d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers ou à un SDIS pour les PATS ou section pour les JSP, ou Carte fédérale authentifiée du cachet de l'UD à cheval sur la carte et la photo

- **Conformément aux termes de l'article L. 321-4 du Code du Sport, une attestation collective ou individuelle de la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, auxquels leur pratique sportive peut les exposer**

- **Certificat médical individuel avec mention « Apte à la pratique de rugby »**

- Règlement du Championnat signé, avec la mention « lu et approuvé ».

Un contrôle strict de ces dispositions sera effectué avant le début du Championnat par le Comité d'Organisation. Les équipes ou personnes ne présentant pas l'ensemble de ces documents ne pourront participer au Championnat.

Une commission vérifiera la correspondance des pièces jointes ou fera vérifier l'exactitude des papiers par un responsable d'une autre équipe de la même poule.

3 REGLEMENT DES EPREUVES :

NOMBRE DE JOUEURS ET REMPLACEMENTS

NOMBRE DE JOUEURS et QUALITE

- Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est limité à 25.

Les 25 joueurs sont inscrits sur la feuille de match sans changer de numéro pendant tout le tournoi. (Obligation à toutes les équipes d'avoir 25 maillots numérotés). Une liste devra être fournie avant chaque match à la Table de marque.

- La composition de l'équipe est définitive à l'engagement du championnat.
- Le prêt de joueurs entre équipes est interdit pendant tout le championnat.

Si une équipe se présente incomplète avant le début de la compétition, le prêt de joueur est autorisé sur acceptation de chaque responsable d'équipe de la poule (uniquement pour arriver à 16 joueurs) et est définitif.

Cette équipe devra au moins présenter 12 joueurs du même département.

CONDITIONS DE REMPLACEMENT

Mise en place d'une table de marque avec un chef de plateau (fourni par le Comité d'Organisation) par poule et un responsable de chaque équipe.
Remplacement libre sur avis de l'arbitre.

Un joueur victime de saignement est remplacé provisoirement, jusqu'à ce que le saignement soit arrêté et que la blessure soit recouverte par un pansement occlusif, ou que la plaie soit suturée.

Tous les remplaçants devront se trouver derrière la main courante, cette consigne sera appliquée pour tous les matchs sous la responsabilité du corps arbitral.

CLASSEMENT POUR LES TROIS NIVEAUX

POINTS POUR ETABLIR LE CLASSEMENT

A l'issue de chaque rencontre, les équipes se verront attribuer les points suivants :
- 4 points pour une victoire,
- 2 points pour un match nul,
- 0 point pour une défaite,

En cas de retard ou de forfait d'une équipe au cours du championnat, les équipes de la poule se verront attribuer les 4 points de la victoire avec 1 essai comptabilisé et + 8 au goal-average. Le même décompte sera réalisé si les poules n'avaient pas le même nombre d'équipes, pour que chaque équipe ait le même nombre de matchs comptabilisés pour établir le classement final.

A l'issue des matchs de poule, un classement sera effectué selon les critères suivants :
- 1er critère : Nombre de points,
- 2ème critère : Equipe ayant obtenu le moins d'exclusion définitive (carton rouge),
- 3ème critère : Nombre d'essais,
- 4ème critère : Goal-average,
- 5ème critère : Nombre de transformations,
- 6ème critère : Nombre de pénalités et drops.

PHASES ELIMINATOIRES POUR LES DEUX PREMIERS NIVEAUX

DUREE DES MATCHS

Deux mi-temps de 8 minutes avec un repos de 2 minutes entre chaque mi-temps.

PHASES FINALES POUR LES DEUX PREMIERS NIVEAUX

QUALIFICATION

Dans les deux premiers niveaux de championnats, les 8 qualifiés pour les quarts de finales sont les deux premiers de chaque poule.

DUREE DES MATCHS

- 2 mi-temps de 8 minutes avec repos de 2 minutes pour les1/4 de finales.
- 2 mi-temps de 12 minutes avec repos de 3 minutes pour les ½ finales.
- 2 mi-temps de 16 minutes avec repos de 4 minutes pour les finales.

EN CAS D'EGALITE

En cas d'égalité à la fin des matchs de phase finale, des tirs au but seront effectués selon les règlements FFR.

TROISIEME NIVEAU DE CHAMPIONNAT

Pour le troisième niveau, le Comité d'Organisation en accord avec l'ANRSPPS, met en place un championnat dans le respect des règles imposées par la FFR et en respectant le nombre d'équipes engagées.

SANCTIONS

Les sanctions sont à la diligence de l'arbitre.

Elles sont de trois types et décomptées sur le temps de jeu :

LE CARTON BLANC (Exclusion temporaire)

Faute technique :
- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des ¼ de finale, des ½ finales et des finales.

LE CARTON JAUNE (Exclusion temporaire pour jeux dangereux)

- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des ¼ de finale, des ½ finales et des finales.

2 cartons jaunes se cumulent sur l'ensemble de la compétition et impliquent une suspension pour les deux matchs suivants.

LE CARTON ROUGE (Exclusion définitive du match pour brutalités)

Le carton rouge direct pour brutalité implique une exclusion immédiate et définitive du Championnat.
De plus, il peut faire l'objet d'une sanction complémentaire différée de la commission de discipline.

RECLAMATION

Un délai de 20 mm maximum après chaque rencontre permettra aux responsables d'équipe d'interpeller la Commission de discipline pour toutes réclamations.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Elle est composée du Président de l'ANRSPPS de l'arbitre du match, du responsable de la commission d'arbitrage et du Président de Comité d'Organisation.
Ses missions sont les suivantes :
- Définir la sanction en cas d'exclusion définitive d'un joueur.
- Superviser le Championnat et relever, en collaboration avec les arbitres, les comportements individuels et collectifs inacceptables, sur et en dehors des terrains.
- Proposer au Conseil d'Administration de l'ANRSPPS, toute disposition pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive d'une ou de plusieurs équipes fautives pour le reste des rencontres du Championnat.

Les décisions du Conseil d'Administration de l'ANRSPPS sont définitives et sans appel possible.

DIVERS

Les trois championnats sont définis en fonction du classement établi lors de la précédente édition.

Chaque équipe devra être en mesure de fournir un arbitre de touche ainsi que 2 ballons pour chaque rencontre à laquelle elle participe.

Les responsables d'équipes, accompagnateurs et capitaines veilleront à la bonne tenue de leurs joueurs, aussi bien sur le terrain qu'en dehors.

Les équipes devront se présenter 10 minutes avant chaque match auprès du chef de plateau.

TOUTES LES MELEES SONT SIMULEES :
- AUCUNE POUSSEE N'EST AUTORISEE ;
- LES EQUIPES NE DISPUTENT PAS LA POSSESSION DU BALLON ;
- L'EQUIPE QUI INTRODUIT GAGNE LE BALLON

TOUTES LES TRANSFORMATIONS ET PENALITES SERONT EFFECTUEES CONFORMEMENT ET EN APPLICATION DU REGELEMENT DE LA FFR.

Tous les matchs à partir des ½ finales des 3 niveaux seront filmés.

En fonction du nombre d'équipe engagée, le Comité d'Organisation, en accord avec le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS pourra être amené à modifier le présent règlement.

Le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS est seul souverain pour statuer sur une situation ne correspondant pas aux dispositions du présent règlement.

4 Commission de contrôle :

Une commission composée de 1 membre du Conseil d'administration, 1 membre du Comité d'organisation, 2 responsables d'équipe départementale tirés au sort.
Elle aura comme mission de vérifier les formalités administratives d'au moins 2 équipes par niveau tirées au sort.
Ce contrôle permettra de levée tout doute, suspicion, confirmera la légitimée de tous les participants.
Des membres du conseil d'administration seront présents sur les différents plateaux de jeu, pour suivre le bon déroulement des matches, et répondre à tout litige.

5 Modification du règlement :

Les modifications du règlement ne peuvent être apportées par le Conseil d'Administration que sur une proposition signée par au moins un tiers de ses membres ou sur celle du président. La modification est adoptée à la majorité des membres composant le Conseil d'Administration.

6 Approbation du règlement :

Le règlement des épreuves du Championnat de France de Rugby à XV des Sapeurs-Pompiers a été soumis et validé à l'Assemblée Générale du 23 mars 2007 à Salon de Provence (Bouche du Rhône) modifié par le Conseil d'Administration le 07 avril 2008, en Assemblée Générale du 04 mai 2012 à Le Teich (Gironde) et le 28 avril 2018 à Nice (Alpes-Maritimes).

PROGRAMME

Jeudi 09 Juin 2022 :

15h/19h : Accueil des équipes
Contrôle des dossiers d'inscription
19h00 : Apéritif dinatoire
19h30 : Briefing de tous les responsables d'équipes

Vendredi 10 Juin 2022 :

7h30 : Ouverture du site
8h30-17h30 : Matchs de poule sur 4 terrains
12h30-14h30 : Repas
18h30 : Résultats des matchs, annonce des phases finales
20h30 : Début de la soirée de gala

Samedi 11 Juin 2022 :

8h30-12h00 : Matchs de classement et phases finales
11h30-13h30 : Restauration sur site
13h30 : Match équipe féminine
14h30 : Finale 3ème division
15h30 : Finale 2ème division
16h30 : Finale de 1ère division
17h30 : Remise des trophées

MENUS

JEUDI 09 JUIN
APERO DINATOIRE

MENU

Saucissons de chez "Les Roches Blanches"

Assortiment de légumes de mes Maraîchers

Terrines de nos campagnes

Pains surprise au Saumon Fumé par mes soins

Crevettes aux épices du Comptoir Colonial

Pâte en croute et rillette de chez Olivier Brosset

Royale de Champignon au Raifort & Hareng

Plateaux de fromages exclusivement Normand

Pains réalisé par Nicolas Gouin

Bouchées sucrées aux saveurs Normandes

.....

VENDREDI 10 JUIN
REPAS MIDI

Aumonière de poissons
Rôti de bœuf
Piémontaise
Dessert et pain

VENDREDI 10 JUIN
SOIREE DE GALA

COTÉ MER
ASSORTIMENT DE POISSON À LA ROUILLE
CREVETTES MAYO /CURRY

COTÉ TERRE
PRESSÉ DE VOLAILLE
BOEUF MARINÉ COMME CHEZ MAMIE

COTÉ LÉGUMES
BAR À LÉGUMES DES MARAÎCHERS
CAROTTE ET CHOU BLANC

COTÉ BBQ À BOIS
POISSON DE NOS CÔTES D'ALBATRE
GAMBAS AU PAPRIKA FUMÉ
POITRINE DE COCHON AUX ÉPICES
VOLAILLE CONFITE AUX HERBES

CÔTÉ SUCRÉE
CHOUX GARNIS AU PRALIN
MINI BABA AU RHUM
FRUITS EN BROCHETTES

SAMEDI 11 JUIN
REPAS MIDI

TARTE NORMANDE
POULET VALLEE D'AUGE
POELEE DE POMMES DE TERRE
DESSERT / PAIN

1 - DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À RESPECTER LE RÈGLEMENT

Je soussigné,

(NOM).....

(Prénom).....

responsable de l'équipe départementale de rugby des sapeurs-pompiers du département de

.....

n° du département .....

déclare, avoir pris connaissance du règlement du 19ème championnat de France de rugby sapeurs-pompiers et m'engage à le respecter.

De même, je m'engage à veiller à ce que les joueurs de mon équipe aient un comportement exemplaire sur le terrain et en dehors.

Fait à .....

Le .....

Signature* :

*précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

2 - LISTE NOMINATIVE DE L'ENCADREMENT

Equipe départementale de : .....

Responsable de l'équipe :

• NOM : …….....

• Prénom : .....

• Adresse
.....
.....

• Portable : .....

• Mail : .....

<u>Liste nominative de l'encadrement</u> :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

3 - LISTE NOMINATIVE DES JOUEURS

- Equipe départementale de : .....
- N° de département : .....

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

4 - CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE À LA PRATIQUE DU RUGBY

Equipe départementale de : .....

Je soussigné (e) ……. - Médecin-chef du Service départemental d'incendie et de secours de…….

Certifie que :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

Ne présentent aucune contre-indication à la pratique sportive et ont été reconnus aptes pour participer au 19ème championnat de France de rugby sapeurs-pompiers.

Fait à ..... Le.....

Signature et cacher du signataire

5 - CERTIFICAT D'APPARTENANCE AU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS ET À L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS

Equipe départementale de : .....
Je soussigné (e) ……. –
Directeur départemental des Services d'incendie et de Secours d'une part, et
…… - Président de l'Union d'autre part,
attestons sur l'honneur que les personnes inscrites dans le tableau ci-dessous sont sapeurs-pompiers au Corps départemental et adhérentes à l'Union départementale, à l'Union régionale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France.

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

Fait à ..... Le.....

Signature du DDSIS

Signature du PUD

6 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET RÉSERVATIONS DES REPAS

Frais administratif	*Tarif*	*Nombre*	*Total*
Droit d'inscription	***100 €***		
	Montant chèque n° 1 ***(ordre : Asso Paul Saldou)***		

Frais administratif	*Tarif*	*Nombre*	*Total*
Cotisation ANRSP **«Paul SALDOU»**	***8 € par personne*** *(joueurs, encadrement, accompagnants…)*		
	Montant chèque n° 2 ***(ordre : Asso Paul Saldou)***		

Frais de restauration	*Tarif*	*Nombre*	*Total*
Jeudi soir	***13 €***		
Vendredi Midi	***13 €***		
Vendredi Soir	***27 €***		
Samedi Midi	***13 €***		
	Montant chèque n° 3 ***(ordre : UDSP 76)***		

A NOTER

3 chèques distincts devront être réalisés pour :
Frais d'inscription - adhésion ANRSP "Paul SALDOU" - Frais de restauration
Aucun règlement ne sera remboursé

Fait à ..... Le .....

Nom, prénom et cachet du signataire

HEBERGEMENT

HOTELS

DIEPPE (76200)					
Grand Hôtel du Casino **** 3, boulevard de Verdun 02 32 14 40 00 - casinodieppe@partouche.com www.casino-dieppe.partouche.com	25	•	•		€€€€
Mercure - la Présidence **** 1, boulevard de Verdun 02 35 84 31 31 - h7014@accor.com www.all.accor.com	85	•	•	•	€€€€
Aguado *** 30, boulevard de Verdun 02 35 84 27 00 - aguado@hotelsdieppe.com www.hotel-dieppe.com	55				€€€€
Brit Hôtel *** 3, rue Jacques Monod 02 35 40 50 56 - dieppe@brithotel.fr www.hotel-dieppe.brithotel.fr	49			•	€€€
Europe *** 63, boulevard de Verdun 02 32 90 19 19 - europe@hotelsdieppe.com www.hotel-europe-dieppe.com Fermeture du 18 novembre à mars	60		•		€€€€
Ibis Dieppe *** Le Val Druel - Rue Vieille Grange 02 35 82 65 30 - h0611@accor.com www.all.accor.com	45	•	•	•	€€€
La Plage *** 20, boulevard de Verdun 02 35 84 18 28 - plagehotel@wanadoo.fr www.plagehotel-dieppe.com	49		•		€€€
Les Arcades *** 1-3, arcades de la Bourse 02 35 84 14 12 - contact@lesarcades.fr www.lesarcades.fr	21	•	•		€€€
Windsor *** 18, boulevard de Verdun 02 35 84 15 23 - windsor@hotelwindsor.fr www.hotelwindsor.fr	44		•		€€€
Ibis Budget ** 8, boulevard du Général de Gaulle 08 92 70 01 26 - h6285@accor.com www.all.accor.com	61		•	•	€€
Auberge du Vieux Puits 13, avenue Alexandre Dumas 02 35 84 47 35 - info@pays.fr www.pays.fr	8	•	•	•	€€€€
Au Grand Duquesne 4, place Saint-Jacques 02 32 14 61 10 - augranddu quesne@orange.fr	9	•	•		€€
Egg Hôtel 6, rue Claude Groulard 02 35 85 76 37 - egg.hotel.dieppe@gmail.com www.egghotel.fr	49		•		€

Hôtel F1 Dieppe 2, impasse des Rouges-Gorges 08 91 70 52 31 - h2363@accor.com www.all.accor.com	64		•	•	€
SAINT-AUBIN-SUR-SCIE (76550)					
Hôtel Ino Design *** 362, rue de la Providence 02 35 84 31 82 - hid.dieppe@gmail.com www.hotel-ino-dieppe.fr	40	•	•	•	€€
Sure Hotel By Best Western *** 479, rue de la Providence 02 32 14 50 50 - contact@hlsportaledieppe.com	46	•	•	•	€€€
B&B Hôtel Dieppe ** 500, rue de la Providence 08 92 78 80 36 - bb_4354@hotelbb.com www.hotelbb.com	72		•	•	€€
Belladins ** 115, impasse de la Maison Blanche 02 35 84 64 13 - dieppe@belladins.com www.belladins.com	49		•	•	€€
ROUXMESNIL-BOUTEILLES (76370)					
L'Eolienne 20, rue Croix de Pierre 02 32 14 40 00	15	•	•	•	€€
MARTIN-ÉGLISE (76370)					
Auberge du Clos Normand *** 22, rue Henri IV 02 35 40 40 40 - leclosnormand2@wanadoo.fr www.closnormand.fr Fermeture du 11 novembre au 30 novembre	12	•	•	•	€€€
Le Clos Robinson ** 16, rue de l'Ancien Port 02 35 84 19 27 - leclosrobinson@wanadoo.fr www.hotelclosrobinson.fr	10		•	•	€€€
HAUTOT-SUR-MER (76550)					
Vue sur Mer 167, rue du 19 août 1942 07 67 08 09 22 - 06 71 16 85 23 - pounville@vuesurmer.com www.manoir-darchelles.fr Fermeture du 5 janvier au 5 février	5	•			€€€€
ARQUES-LA-BATAILLE (76880)					
Le Manoir d'Archelles Route de Saint-Aubin-Le-Cauf 02 35 83 40 51 - louisa2@wanadoo.fr www.vuesurmerpourville.com	7	•	•	•	€€€
VARENGEVILLE-SUR-MER (76119)					
La Terrasse *** 64, route de Vasterival 02 35 85 12 54 - info@hotelrestaurantlaterrasse.com www.hotel-restaurant-la-terrasse.com Fermeture d'octobre à mars	22	•	•	•	€€€€

HOTELS

CAMPINGS

Vitamin' **** 865, rue des Vertus 76550 Saint-Aubin-sur-Scie 02 35 82 11 11 - camping.vitamin@wanadoo.fr www.camping-vitamin.com	03.04 au 15.11	137	67	•	€€	€€€
Le Marqueval **** 1218, rue de la Mer 76550 Hautot-sur-Mer 02 35 82 86 48 contact@campinglemarqueval.com www.campinglemarqueval.com	16.03 au 15.11	206	70	•	€€	€€€
La Source *** 63, rue des Tisserands 76550 Hautot-sur-Mer 02 35 84 27 04 - info@camping-la-source.fr www.camping-la-source.fr	02.04 au 10.10	112	8	•	€€	€€
Les Deux Rivières *** Route D154 76880 Martigny 02 35 85 60 82 - martigny.76@orange.fr www.camping-2-rivieres.com	28.03 au 06.10	115	1		€	€€€
Le Colombier ** 453, rue Louchéar Parc du Colombier 76550 Offranville 02 35 85 21 14 - camping@offranville.fr www.offranville.fr	01.04 au 15.10	94	5		€	€€
Les Goélands **** 11, rue des Grèbes 76370 Saint-Martin-en-Campagne 02 35 83 82 90 - contact@campingles-goelands.fr www.camping-les-goelands.fr	01.04 au 31.10	131	9		€€	€€€
La Plage *** 123, rue de la Saâne 76860 Quiberville 02 35 83 01 84 - campingplage3@wanadoo.fr www.campingplagequiberville.fr	01.04 au 31.10	282	1		€€	€€€
L'Orival *** 865, rue de l'Orival 76960 Les Grandes Ventes 02 35 83 45 90 - camping@orival.fr www.camping-de-lorival.fr	13.03 au 15.11	82	10	•	€€	€€€
Les Acacias ** 2, imp. des Acacias 76910 Touffreville-sur-Eu 02 35 50 66 33 - campingacacias76@orange.fr www.camping-acacias.fr	06.03 au 04.12	48	2		€	€€

Coordination générale :

Jérémie GRANDSIRE 06.23.07.34.80

Pôle administratif :

dieppe2021rugbysp@gmail.com

Julien JANKO 06.21.49.62.93

UDSP 76

2 bis rue Colonel Trupel
76190 YVETOT

A bientôt sur les terres normandes…

Dieppe 2022 – rugby sapeurs-pompiers

rugbysp_dieppe2022